Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260608-B_2026_026-DE

Bureau Communautaire du 4 juin 2026 Délibération n°B_2026_026

L'an deux mille vingt six, le quatre juin à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à OBC Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 29 mai 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
MARCY Christelle

Secrétaire de séance : M. Vincent COWET

Objet : - Services aux familles - Tarifs piscine

Madame la Vice-Présidente rappelle que de l'Oust à Brocéliande Communauté assure la gestion en régie des piscines de Guer et de La Gacilly.

Madame la Vice-Présidente propose les évolutions suivantes pour les tarifs 2026/2027 :

- L'augmentation générale des tarifs de 3% avec arrondi au dixième,
- Une augmentation des tarifs entrées unitaires à 3€ pour le tarif réduit et 4.10€ pour les adultes
- La création d'un tarif Pass Mensuel adulte à 20€, d'un tarif Pass semaine vacances enfant à 10€
- Le maintien d'une dégressivité de 20% à partir du troisième abonnement ou 3ème enfant et d'une majoration de 20% pour les personnes résidant hors de l'Oust à Brocéliande Communauté (hormis Les achats de petit matériel : bonnets, chaussons, glaces, cartes magnétiques…)
- L'augmentation du tarif unitaire scolaire pour les communes à 1,85€

Le projet de tarification est présenté à la commission Services aux familles du 01er juin 2026.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LES TARIFS selon les modalités du tableau proposé en annexe,**
- **L'APPLICATION ces tarifs à compter du 27 juin 2026,**
- **L'AUTORISATION de la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

